



# Déclaration liminaire Comité technique ministériel

5 novembre 2020

Madame la Secrétaire générale,

Suite au drame de Conflans-Sainte-Honorine, nous souhaitons avant tout autre propos signifier notre sidération quant aux circonstances de la mort du professeur Samuel Paty. Par ailleurs, nous voulons exprimer notre empathie avec l'ensemble des enseignants et des agents des établissements de l'enseignement agricole.

Respect d'autrui, partage des valeurs de la République et aide à la construction d'une culture civique : l'enseignement dispensé dans nos établissements est la clé de ces savoirs fondamentaux pour la jeunesse. Solidaires, nous encourageons donc l'administration à valoriser les agents des établissements qui, aujourd'hui, se retrouvent confrontés à des craintes accrues avec le plan Vigipirate de lutte contre le terrorisme porté au niveau urgence attentat sur l'ensemble du territoire depuis la semaine dernière. Nos lycées sont malheureusement de nouvelles cibles potentielles.

Face à cette nouvelle menace, mais aussi à leur implication permanente depuis le début de la crise sanitaire, la reconnaissance de nos collègues des établissements d'enseignement par une prime exceptionnelle est indispensable et nous la demandons en urgence.

Les attaques sur les réseaux sociaux peuvent conduire à ce type de drame et ne concernent pas que les enseignants, mais aussi de nombreux agents dans l'exercice de leurs missions. Nous avons déjà alerté le ministre sur ce point et prenons acte de la circulaire du 2 novembre qui consacre une partie importante aux espaces numériques.

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons, nous nous interrogeons sur les capacités des services à mettre en œuvre les nombreuses mesures confiées au ministère dans le cadre du plan de relance avec des effectifs toujours en diminution. A la connaissance du projet de loi de finances 2021, nous avons mis en garde sur les risques de difficultés pour le ministère, mais aussi FranceAgriMer et l'ASP, opérateurs clés du plan de relance et des aides aux filières, qui perdraient respectivement 28 et 20 ETP l'an prochain. Il faut absolument revoir leur plafond d'emploi. Contrairement au confinement du printemps où seules les missions du plan de continuité d'activité devaient être maintenues, aujourd'hui toutes les activités doivent se poursuivre. Sans priorités établies, les agents ne pourront pas tout faire !

Une autre incertitude concerne le Brexit avec des informations données lors du groupe de travail du 2 octobre, contradictoires en matière de contrats avec celles qu'ont reçues les agents contractuels recrutés depuis le début 2019, ce qui en décourage un grand nombre, par absence de visibilité sur leur avenir.

La réforme des services déconcentrés a été relancée en septembre, après avoir été suspendue quelques mois en raison de la crise sanitaire. Les secrétariats généraux communs devraient être désormais mis en place le 1er janvier 2021, commande exigée par le Premier ministre qui souhaite



"réarmer" le niveau départemental rapidement. Or dans le contexte actuel, est-il vraiment raisonnable de précipiter de tels regroupements alors que sur le terrain l'utilité de maintenir une fonction RH de proximité pendant cette période exceptionnelle n'est plus à démontrer, y compris pour les dossiers des contractuels ? Par ailleurs les agents concernés par cette réforme ont-ils bénéficié de suffisamment d'informations et d'accompagnement pour opter pour leur bon choix de carrière actuellement ?

L'exercice de préparation des tableaux d'avancement et listes de promotion pour 2021 a lieu, pour certains corps, en ce moment-même, et pour la première fois selon la nouvelle formule qui exclut l'examen en CAP.

A l'occasion des groupes de travail sur les lignes directrices de gestion avancement/promotion, l'administration avait toujours laissé entrevoir la possibilité d'un droit d'évocation de ces dossiers par les représentants syndicaux. Cette promesse n'a pas été tenue ! L'administration s'expose désormais à des dysfonctionnements accrus : perte de dossiers, erreurs d'interprétation des textes et « oubliés » de transmission de dossiers par les établissements, ... tous ces incidents qui peuvent nuire à la carrière des collègues pourraient être évités. Nous demandons à l'administration de revenir à davantage de pragmatisme en aménageant un temps d'écoute des organisations syndicales, à l'instar de celui maintenant instauré pour les mobilités.

Par ailleurs, il serait bienvenu que l'administration respecte les lignes directrices de gestion, lesquelles prévoient une communication des tableaux des agents promouvables aux organisations syndicales. Bien entendu, c'est au tout début de la campagne que ceux-ci doivent leur être transmis, c'est à dire avant même d'ouvrir la période pendant laquelle les agents peuvent « par tout moyen », solliciter le gestionnaire de proximité RH au sujet de leur situation.

Le cycle de mobilité d'automne 2020 n'a pas pu être organisé et il a été remplacé par des parutions de postes au fil de l'eau : plus de 300 postes sont parus pour remplacer un soi-disant « petit » cycle de mobilité !

Et la publication de la note de mobilité générale d'hiver n'a pas arrêté le fleuve, des postes continuant en parallèle d'être publiés au fil de l'eau.

Si nous comprenons qu'il a fallu s'adapter à une situation exceptionnelle, nous remarquons les dégâts de ce procédé : candidatures inadaptées, perpétuelle incertitude pour les services, services RH débordés ou incapables de renseigner les agents sur leur position, leur rémunération ; absence totale de visibilité pour les agents, pour les mutations doubles, les rapprochements de conjoints, ... Comme nous l'avons compris, les conséquences, néfastes pour les agents, le sont tout autant pour l'administration.

L'application de la loi de transformation de la Fonction publique dès 2020, bouleversant nos mandats électifs en CAP, comme nous venons d'en donner quelques illustrations, prévoit également des fusions d'instances à l'horizon 2022.

Soyons lucides : c'est le dialogue social qui est ici visé avec l'affaiblissement inédit des moyens d'action des organisations syndicales pour soutenir les agents. Or les syndicats font partie des corps intermédiaires, dont l'importance pour l'équilibre de la société a été plusieurs fois mise sous les projecteurs ces dernières années. A négliger ainsi le rôle de ces corps intermédiaires, il est à craindre à court ou moyen terme, que leur disparition progressive ne génère une accentuation des tensions difficilement gérable en l'absence d'interlocuteurs représentatifs des intérêts collectifs de la société.